



FICHE DESCRIPTIVE

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Rue des Pâquerettes Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson J0T 1L0	Prix de vente : 39 900 \$
Région : Laurentides Près de : Chemin Masson Plan d'eau : Non	
Genre : Terrain Lot rénové : 5 308 328 Dimension du terrain : 45,72 m. X 128,78 m. Superficie du terrain : 5 566.8 m.c. Zonage : Résidentiel (R-48) No de matricule : 5803-58-5019	Reprise/contrôle de justice : Non Possibilité d'échange : Non Certificat de localisation : Non Signature de l'acte de vente : 90 jours

ÉVALUATION MUNICIPALE

Années (rôle) :	2024-2026
Bâtiment :	0 \$
Terrain :	29 100 \$
Total :	29 100 \$
Valeur uniformisée (2024) :	29 100 \$

TAXES (ANNUELLES)

Municipales :	Non émises
Scolaires :	Non émises
Secteur :	Non émises
Eau :	N/A

CARACTÉRISTIQUES

Système d'égout : Non Approvisionnement eau : Non Déneigement : Non Terrain : Boisé Topographie : Plat Particularité du site : Aucun voisin à l'arrière	Vue : Panoramique, sur la montagne Proximité : École primaire, école secondaire, garderie/CPE, golf, ski alpin, ski de fond, lac Masson à cinq minutes (navigable)
--	---

PROPRIÉTAIRE

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
88, chemin Masson
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec)

REPRÉSENTANT

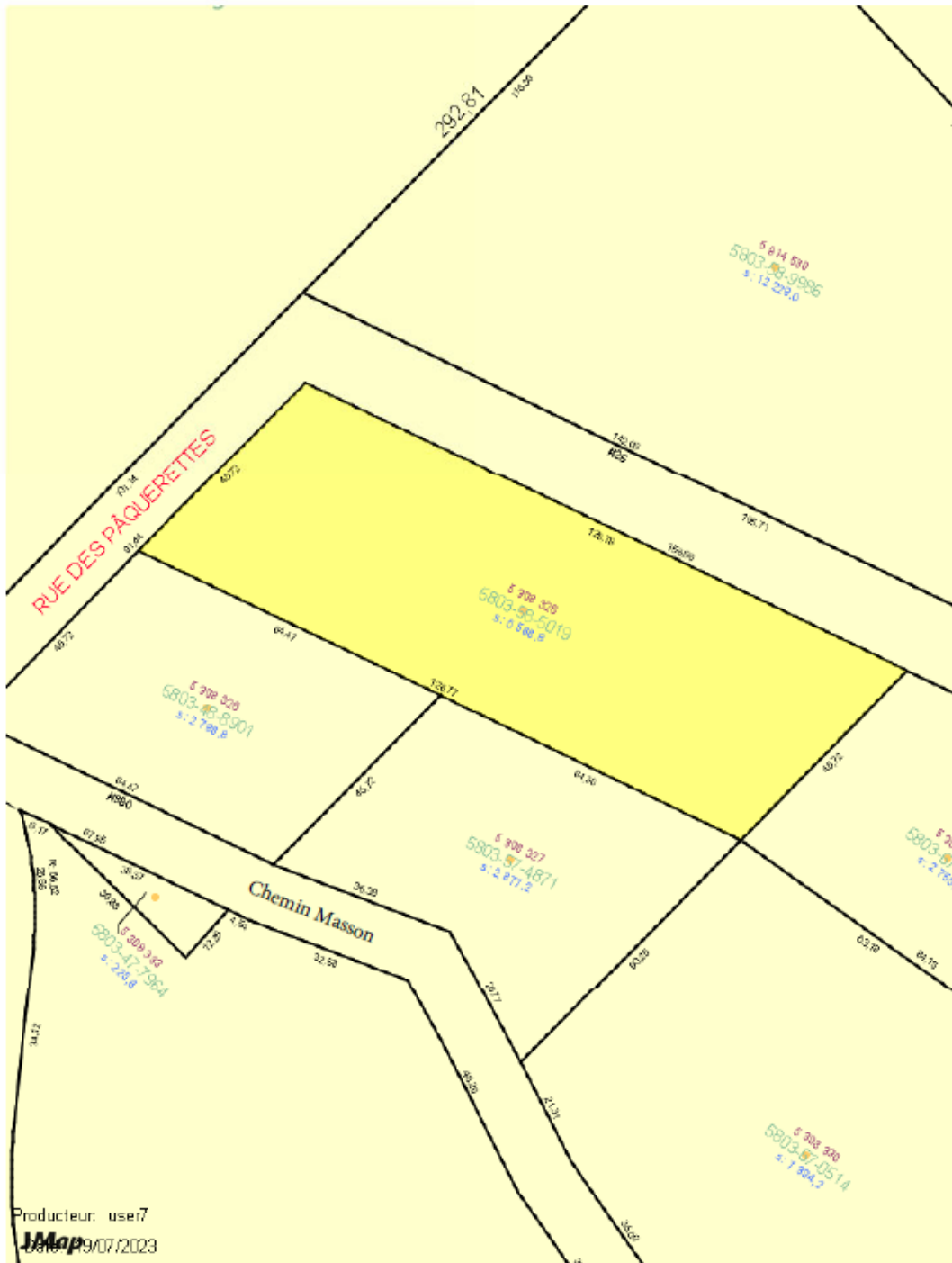
Judith Saint-Louis, greffière
Tél. : 450 228-2543 poste 224
Courriel : greffe@lacmasson.com

REMARQUES

Grand lot en villégiature avec un terrain relativement plat près du Club de golf Lac-Masson TAO. Construisez la maison de vos rêves avec beaucoup d'espace pour ajouter une piscine et ce, à cinq minutes du noyau villageois de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.



EXTRAIT MATRICE GRAPHIQUE





GRILLE DES SPÉCIFICATIONS ZONE R-48

Mise à jour en cours



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Annexée aux règlements 128-2018-Z et 128-2018-L

ZONE : R-48

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Habitation unifamiliale	•							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation communautaire								
	H-5 : Habitation multifamiliale								
	H-6 : Projet intégré d'habitation			•					
	H-7 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels								
	C-2 : Commerce d'appoint								
	C-3 : Commerce artériel léger								
	C-4 : Commerce artériel lourd								
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson								
	C-6 : Commerce d'hébergement								
	C-7 : Commerce de restauration								
	I : INDUSTRIEL								
	I-1 : Industrie à contraintes limitées								
	I-2 : Industrie à contraintes importantes								
	P : COMMUNAUTAIRE								
P-1 : Communautaire de voisinage									
P-2 : Communautaire d'envergure									
P-3 : Communautaire récréatif intensif									
P-4 : Communautaire récréatif extensif									
U : UTILITÉ PUBLIQUE									
U-1 : Usage d'utilité publique légère									
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
A-1 : Agriculture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Forêt et sylviculture									
A-4 : Extraction									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)		(3), (4)	(1)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						(5), (6)			
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2.								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
En rangée									
MARGE									
Avant minimale (m)	9	6	9	9	9	9	9		
Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6		
Latérales totales minimales (m)									
Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15		
BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	5,5		5,5						
Profondeur minimale (m)	7		7						
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	35	55				55		
Hauteur maximale (m)	11	11		11	11	11	11		
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
RAPPORTS									
Occupation maximale du terrain (%)									
Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40	40	40			
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15	15	15			
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Superficie minimale (m ²)	4 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	25 000		
Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50	50	40		
Profondeur minimale (m)	60	45	60	45	45	45	45		
DIVERS									
PIA									
Usages conditionnels			•						
Raccordement aux services publics									
Notes diverses									(7)
NOTES								Amendements	
(1)	Femelle							No. Régl.	Date
(2)	Dépanneur et lavage							A-01	2019-04-02
(3)	Terrain de camping								
(4)	Centre équestre								
(5)	Commerce récréatif - mode P-3-4								
(6)	Commerce récréatif d'envergure P-3-5								
(7)	Dispositions particulières pour la zone R-48 (art. 15, 2.1)							A-11	2019-07-12
(8)									
(01)									